tout, en autant toutesois que l'état sinancier de la province le permet, aux diverses suggestions faites journellement, on peut dire, sur nos journaux canadiens, en faveur de la cause agricole.

Qu'est-ce qu'on demande, en effet, aujourd'hui pour donner à notre agriculture un élan décisif?—Ce sont des chemins, des associations de secours pour les panvres, des écoles, des journaux pratiques et peu coûteux, des moyens enfin à mettre le peuple en état de comprendre tout de bon que son bien-être et son salut comme peuple est dans l'agriculture. Espérons que tout cela sera compris d'abord par tous les partis, afin que se taisant au moins sur cette grande cause, qui d'ailleurs en a déjà assez souffert, ils laissent à Dieu et à la bonne volonté des vrais amis du pays le soin de rendre vraiment le peuple meilleur et heureux par cette cause bien comprise et bien dirigée.

On a dû voir avec une égale satisfaction qu'une mesure, tendant à régler la tenue des tavernes, est veque aussi devant la Législature. La tempérance et l'agriculture prises à cœur par nos législateurs, et bien réglementées par eux, suffiraient seules pour les mettre en bénédiction parmi le peuple.

Toute la presse canadienne, organe fidèle, cette fois, du sentiment public, a rendu de justes hommages à la mémoire de Sir L. H. Lafontaine, Jugeen-chef pour le Bas-Canada. Cet honune éminent a déjà été remplacé sur le siège qu'il honorait, par Son Honneur le Juge Daval, et celui ei a eu pour successear l'Honorable M. Drummond. Ces choix ont raison d'être bien vus du public.

Un digne prêtre canadien, M. Lagorce, depuis quelques mois au noviciat des B. Pères Trappistes, au township Langevin, est décéde chez M. le curé de ste. Claire, il y a quelque temps. Il a été inhumé dans sa paroisse, à St. Hyacinthe. M. le curé de Ste. Claire a lui-même conduit le corps de son respectable et pieux confrère. M. Lagorce a été les prémices de l'ordre des Trappistes en ce pays. Si Dieu lui eut prété plus longue vie, il en eut été assurément un des membres les plus édifiants et les plus utiles.

a une bien juste peine. C'est bien le moins que la Dieu, dans nos jours de sansse tolérance et de librepensée. Quand les blasphémateurs n'auront plus à phement, il se sera un tel nombre de ces monstres, que les fréquenter. Dieu outragé punira également et les blasphémateurs et la société qui les tolère dans son sein.

bénédictions divines.

Il paraît que le capital mis en jeu pour exploiter nos mines canadiennes, ne s'élève pas moins qu'à sept millions de piastres. C'est dommage, on ne saurait trop le répéter, que cette exploitation ne soit pas entièrement entre mains canadiennes. Le Gouvernement a annoncé aux Chambres l'intention de s'occuper spécialement de cet important objet.

On a vu sur les journaux des statistiques indiquant que la construction des navires à Québec, à la Pointe-Lévis et à la Pointe-aux-Trembles, présentait un progrès sensible. Ce qui fait plaisir, c'est que des canadiens habiles figurent avec avantage dans ce haut

genre d'industrie.

Tout le monde a dû être frappé du terrible accident arrivé tout récemment à Québec. Cette explosion a coûté la vie à onze ou douze personnes, et a causé certains dégats dans un voisinage assez éloigné. Elle eut pu, certes, avoir d'autres résultats bien plus fâcheux, vû les circonstances du lieu et du temps où elle a éclaté. Dieu ne l'a pas permis heureusement.

Il a été constaté par le rapport de M. le Commandant Fortin, que la pêche sur nos côtes inférieures du fleuve a été aussi en vrai progrès cette année. Cette ressource, comme tant d'autres qui surgissent à l'envie, on dirait, partout autour de nous, doit attirer bien séricusement l'attention de notre Législature. Le rapport de M. Fortin est un excellent mémoire pour la mettre au sait des mesures propres à tirer de nos pêcheries tout l'avantage qu'elles comportent.

Dans l'ordre de la charité bien entendue, on doit faire connaître une institution qui commence à poindre, et qui, imitée ailleurs, aurait de précieux résultats. Dans la ville de St. Hyacinthe, une pieuse sœur de l'Hôpital du lieu a eu l'heureuse idée d'appeler au convent qu'elle habite les pauvres semmes et filles trop pauvres pour vivre à la maison sans se voir forcées d'aller gagner ailleurs leur vie et celle de la famille. La digne sœur donne de l'ouvrage à ces femmes pauvres, elle les paie, et encore elle donne à manger à ces ouvrières. Elle a des réglements et des industries qu'il faudrait aller voir fonctionner chez elle si on désire, quelque part, de l'imiter. L'idée seule de cette Un cas nouveau a été jugé à Trois-Rivières, il y a institution, qu'on appelle Ouvroir, nous paraît tout-àquelques jours. Un blasphémateur y a été condamné fait utile et toute chrétienne; c'est pourquoi nous en parlons. Ce genre d'occupation pour les semmes et justice humaine prenne en main parsois la cause de filles pauvres, sous l'œil de la bonne Sœur, vaudrait beaucoup mieux que le travail des manufactures si elles s'établissent dans le pays, et que nos jeunes et craindre ici-bas que le Dieu qu'ils méprisent et blus- vertueuses canadiennes soient forcées par le besoin de

Dans un comté de Montréal, on vient de donner un bel exemple en condamnant, en cours de justice, un Un fils, héritier de la couronne d'Angleterre, est né corrupteur d'élection parlementaire à deux cents piasan Prince de Galles. Il est guère probable que le tres d'amende. C'est un précédent qui ne devrait pas trone britannique reste vacant par défaut de lignée. rester sans suite. Quand nos législateurs, nos juges Que Dieu protège le nouveau né et toute l'auguste et le public honnête et consciencieux auront fait fransamille à laquelle il vient s'ajouter. Le Canada y chement et courageusement ce qui les concerne en aura son compte si tous ceux qui sont appelés à règner cette matière si grave, on parviendra, en cela comme sur l'empire dont nous dépendons sont couverts des en bien d'autres misères publiques, à arrêter le mal honteux de la corruption dans notre système électif.